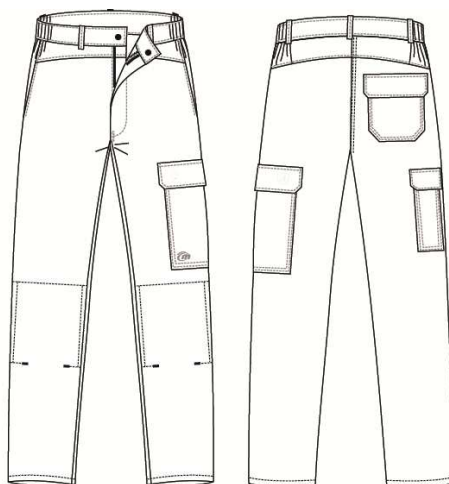


DECLARATION UE DE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité »

En qualité de fabricant de vêtements de protection, situé 18 rue du Pont Rouge , 59236 Frelinghien, nous déclarons que l'e Equipement de Protection Individuelle (EPI) neufs décrit ci-après :

Collection : TECHPROTECT
Modèles : pantalon 6PANMULTI (avec veste-blouse 6VESTMULTI)



est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union par l'application du Règlement Européen (UE) EPI n°2016/425.

CENTEXBEL (organisme notifié n°0493), situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen UE de type et a établi l'attestation UE de type suivante :

n° 033/2025/0707 valable jusqu'au 17/11/2030.

Cet EPI de catégorie III est soumis au contrôle annuel selon le module C2 du Règlement Européen (UE) EPI n° 2016/425 et répond aux normes suivantes :

	ISO 11611 : 2015 - A1 + classe1 Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes
	ISO 11612 : 2015 - A1B1C1E1F1 Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes
	EN 13034 : 2005 + A1 : 2009 – type 6 Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides
	EN 1149 -5 : 2018 Vêtement de protection – propriétés électrostatiques
	EN 61482-2 : 2020 - APC 1 Vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique
	EN ISO 13688 : 2013 + A1 : 2021 Exigences générales pour vêtements de protection

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Signé par et au nom de Molinel
Frelinghien, le 27/11/2025

Barbara Vintges
Responsable Bureau d'Etudes

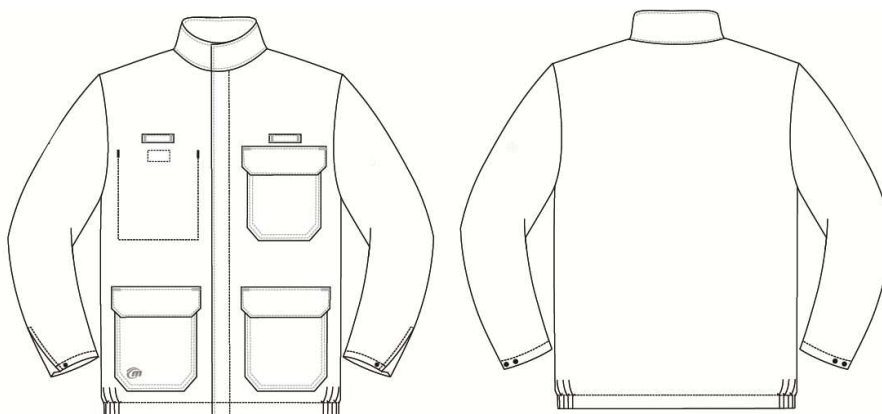


DECLARATION UE DE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité »

En qualité de fabricant de vêtements de protection, situé 18 rue du Pont Rouge , 59236 Frelinghien, nous déclarons que l'équipement de Protection Individuelle (EPI) neufs décrit ci-après :

Collection : TECHPROTECT
Modèles : veste-blouse 6VESTMULTI (avec pantalon ou cote à bretelles 6PANMULTI)



est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union par l'application du Règlement Européen (UE) EPI n°2016/425.

CENTEXBEL (organisme notifié n°0493), situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen UE de type et a établi l'attestation UE de type suivante :

n° 033/2025/0706 valable jusqu'au 17/11/2030.

Cet EPI de catégorie III est soumis au contrôle annuel selon le module C2 du Règlement Européen (UE) EPI n° 2016/425 et répond aux normes suivantes :

	ISO 11611 : 2015 - A1 + classe1 Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes
	ISO 11612 : 2015 - A1B1C1E1F1 Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes
	EN 13034 : 2005 + A1 : 2009 – type 6 Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides
	EN 1149 -5 : 2018 Vêtement de protection – propriétés électrostatiques
	EN 61482-2 : 2020 - APC 1 Vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique
	EN ISO 13688 : 2013 + A1 : 2021 Exigences générales pour vêtements de protection

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Signé par et au nom de Molinel
Frelinghien, le 27/11/2025

Barbara Vintges
Responsable Bureau d'Etudes

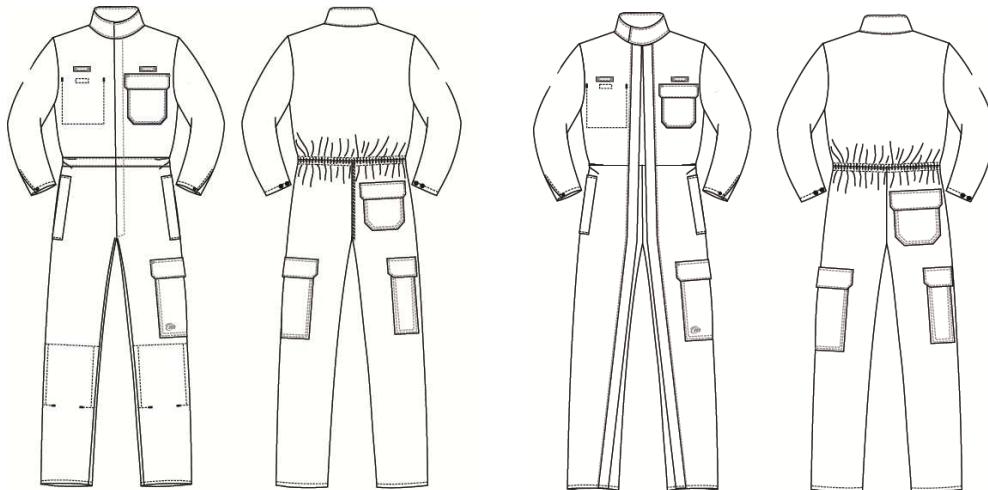


DECLARATION UE DE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité »

En qualité de fabricant de vêtements de protection, situé 18 rue du Pont Rouge , 59236 Frelinghien, nous déclarons que l'équipement de Protection Individuelle (EPI) neufs décrit ci-après :

Collection : TECHPROTECT
Modèles : combinaison 1 zip 6COMMMULTI OU 2 zips 6QCKMULTI



est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union par l'application du Règlement Européen (UE) EPI n°2016/425.

CENTEXBEL (organisme notifié n°0493), situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen UE de type et a établi l'attestation UE de type suivante :

n° 033/2025/0708 valable jusqu'au 17/11/2030.

Cet EPI de catégorie III est soumis au contrôle annuel selon le module C2 du Règlement Européen (UE) EPI n° 2016/425 et répond aux normes suivantes :

	ISO 11611 : 2015 - A1 + classe1 Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes
	ISO 11612 : 2015 - A1B1C1E1F1 Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes
	EN 13034 : 2005 + A1 : 2009 – type 6 Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides
	EN 1149 -5 : 2018 Vêtement de protection – propriétés électrostatiques
	EN 61482-2 : 2020 - APC 1 Vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique
	EN ISO 13688 : 2013 + A1 : 2021 Exigences générales pour vêtements de protection

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Signé par et au nom de Molinel
Frelinghien, le 27/11/2025



Barbara Vintges
Responsable Bureau d'Etudes